



PETITE ENFANCE

# Guide à l'usage des parents de jeunes enfants



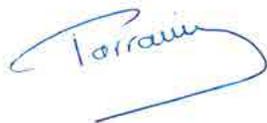


Pionnière dans l'accompagnement à la parentalité, la Ville de Maisons-Alfort en partenariat avec la CAF et le Département du Val-de-Marne, met en place des structures petite enfance permettant d'accueillir les tout petits dans les meilleures conditions en offrant des modes de garde variés, adaptés à la situation de tous les jeunes parents.

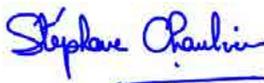
Dotée de 10 crèches collectives dont une crèche familiale, de 5 haltes-garderies, d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), de trois ludothèques, de trois relais Protection Maternelle Infantile, d'un Point INFO-Parents et d'un Relais d'Assistants Maternelles avec un réseau d'assistantes maternelles indépendant conséquent qui peut utiliser toutes ces structures, la Ville permet aux parents d'être accompagnés et secondés dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Ce guide a été pensé afin de vous permettre de connaître l'étendue de l'offre et l'ensemble des services Petite Enfance à Maisons-Alfort sur lequel vous pouvez compter dans les trois premières années de la vie de votre tout petit.

**Marie France PARRAIN**  
Maire de Maisons-Alfort  
Conseillère Départementale  
du Val-de-Marne

A blue ink signature of Marie France Parrain, written in a cursive style.

**Stéphane CHAULIEU**  
Maire-Adjoint  
en charge de la Petite Enfance

A blue ink signature of Stéphane Chaulieu, written in a cursive style.

## Les crèches collectives :

Il existe 4 crèches municipales et 5 crèches départementales.

Elles permettent d'accueillir les enfants en continu de 2 mois et demi à 3 ans et sont ouvertes du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

L'amplitude horaire de l'accueil des enfants est de 10h par jour maximum. Des contrats de 9h par jour peuvent également être proposés.

Les crèches collectives offrent un espace de vie et de développement adapté. Les enfants sont accueillis par des équipes professionnelles diplômées et formées. Elles instaurent également un échange permanent avec les parents en contribuant ainsi au développement de l'enfant.

Ces lieux d'accueil s'accompagnent d'un projet d'établissement et permettent à l'enfant de découvrir la vie en collectivité.

Les inscriptions se font à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse.

Les parents règlent mensuellement au Trésor Public leur participation journalière en fonction d'un barème adopté en Conseil Municipal.

L'entrée en crèche est précédée d'une adaptation d'une durée de 5 jours.

## La crèche familiale :

La particularité de ce mode de garde municipal est que l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle qui est salariée de la Ville de Maisons-Alfort. Elle accueille 3 enfants maximum et fréquente régulièrement la Maison de l'Enfant ou la crèche Les Petites Abeilles pour des activités d'éveil en présence d'une éducatrice jeunes enfants.

En cas de congés des assistantes maternelles, le relais est pris par une autre assistante maternelle. A partir de deux ans l'enfant peut rejoindre la crèche collective de la Maison de l'Enfant.

Les inscriptions se font à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse.

L'admission de l'enfant se fait après avoir rencontré l'assistante maternelle, sur proposition de la directrice, en fonction des places disponibles et avec l'accord du médecin lors de la visite d'entrée.

Les parents règlent mensuellement au Trésor Public leur participation journalière en fonction d'un barème adopté en Conseil Municipal.

L'entrée à la crèche familiale est précédée d'une adaptation chez l'assistante maternelle d'une durée de 5 jours.



## Les crèches privées :

Il existe trois crèches privées à Maisons-Alfort qui offrent également une garde en continu des enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 19h sauf les jours fériés.

Vous pouvez vous rapprocher de votre employeur qui passe un contrat avec les franchises implantées sur la ville (Maison Bleue, Plume) et participe aux frais de garde comme la CAF. Vous pouvez obtenir des places à titre personnel sans votre employeur s'il reste des places disponibles mais un parent bénéficiant d'une convention avec son employeur pourra à tout moment reprendre la place.

Les crèches privées, peuvent proposer des contrats inférieurs à 5 jours et de moins de 10h par jour.

Elles offrent les mêmes garanties qu'une crèche publique et mettent en place également un temps d'adaptation du tout petit en crèche.

## Modalités d'accueil :

Pour connaître les modalités d'accueil, contactez la crèche de votre choix.

### La Maison Bleue

01 46 54 58 00

### Crèche PLUME

50, avenue de la République

*Capacité d'accueil : 22 places*

### Crèche HYDROMEL

102, rue du 11 Novembre 1918

*Capacité d'accueil : 15 places*

### Crèche PROPOLIS

37, avenue Georges Clemenceau

*Capacité d'accueil : 26 places*



## Les haltes-garderies

Il existe 5 haltes-garderies municipales qui offrent un mode de garde alternatif en petit collectif sur des durées plus souples que les crèches, adaptées aux parents à temps partiel, en télétravail ou en complément à un autre mode de garde.

Les horaires et la durée de garde ont été étudiés afin de s'adapter aux contraintes horaires de travail des parents.

Les parents peuvent confier leur enfant 3 journées continues et deux demi-journées en amplitude maximale sous réserve des places disponibles. Les parents recherchant également un relais parental de courte durée peuvent s'inscrire et être appelés lorsqu'il y a de la place leur laissant des créneaux horaires alternatifs.

Ce mode de garde peut également préparer en douceur l'enfant à la collectivité.

Le tarif horaire est calculé selon les ressources des parents, en fonction d'un barème adopté par le Conseil Municipal, sur proposition de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le paiement s'effectue à l'avance sur la base du nombre d'heures prévisionnelles prévu au contrat.

## Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) :

Le Relais Assistantes Maternelles, composé d'une équipe de 3 Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) et d'une psychologue, oriente et accompagne les familles à la recherche d'un mode de garde individuel, assistantes maternelles et garde d'enfants à domicile.

Les professionnelles vous apportent leur expertise quant à la spécificité de ce mode de garde, l'élaboration du contrat de travail, et vous guident pour les démarches administratives.

Le RAM accompagne également les assistantes maternelles dans l'exercice de leurs fonctions, contribue à leur professionnalisation, et propose des temps d'accueil collectifs avec les enfants.

### Coordonnées et horaires :

36, Cours des Juilliottes  
01 43 78 85 68

[ram@maisons-alfort.fr](mailto:ram@maisons-alfort.fr)

Ouverture le lundi de 8h30 à 14h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30. Accueil téléphonique ou physique possible. Il est conseillé de prendre rendez-vous.

*Fermeture les 3 premières semaines du mois d'août et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.*



## Le service baby-sitting du Bureau Information Jeunesse (BIJ)



Le BIJ propose des services gratuits de mise en relation entre jeunes et familles résidant à Maisons-Alfort.

### Le service baby-sitting du BIJ

Il est réservé uniquement aux familles maisonnaires. Les jeunes inscrits dans ce service et souhaitant garder des enfants sont scolarisés et âgés de 18 ans minimum, excepté ceux ayant suivi la formation « Passeport Baby-sitting » qui peuvent être âgés de 16 ans minimum.

Selon leurs disponibilités, les baby-sitters peuvent assurer de manière régulière ou occasionnelle des sorties d'école ou d'accueils périscolaires, des gardes le mercredi, les vacances scolaires, en soirée ou le week-end.

Le BIJ procède à un échange de contacts, il n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes, aucun mandat ne le liant à ces derniers ; par conséquent le BIJ n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures et de fait il est dégagé de toute responsabilité en cas de problèmes émergeant entre les parties.

**Le particulier sera l'employeur du jeune qu'il recrute.**

Vous pouvez sélectionner et réserver votre baby-sitter en allant sur le site du BIJ Maisons-Alfort :

6 bis, avenue de la République

01 49 77 80 38

[www.bij-maisons-alfort.com](http://www.bij-maisons-alfort.com)

[info.j@bij-maisons-alfort.com](mailto:info.j@bij-maisons-alfort.com)



## L'aide à la parentalité :

Devenir parents peut susciter des questionnements face aux réactions des enfants, avoir besoin d'idées d'activités avec ses enfants, de conseils en éducation, en soins à prodiguer, être rassurés sur la santé de son enfant, son évolution, etc...

Le Département, la Ville et l'Office Municipal de la Culture ont mis en place des lieux ressources permettant de partager des temps privilégiés avec son enfant, de se ressourcer ou trouver des conseils en éducation :

## Les centres de consultation de Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Dans les centres de PMI gérés par le Conseil Départemental, une équipe pluridisciplinaire (médecins, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, Éducateur de Jeunes Enfants, psychologues, sages-femmes, gynécologues, conseillères conjugales et familiales), accueille gratuitement les femmes pour des consultations gynécologiques, prénatales, et les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans pour un suivi pédiatrique et vaccinal.

## Rôle des centres de PMI :

Les centres de consultation de PMI ont un rôle de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles.

## Modalités d'accueil :

Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

## Coordonnées et horaires :

Il existe 3 centres de PMI à Maisons-Alfort.

20, rue Paul Vaillant Couturier  
(Quartier Centre-ville)  
01 56 71 41 79

4, rue du Soleil  
(Quartier Les Planètes)  
01 56 71 42 80

21, Square Dufourmantelle  
(Quartier Liberté)  
01 56 71 41 92

Accueil possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30





## Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) pour les moins de 4 ans

Le LAEP est un lieu d'accueil et d'écoute pour tout enfant âgé de 0 à moins de 4 ans accompagné d'un adulte référent.

Anonyme et gratuit, sans inscription préalable, chacun y vient à son rythme et reste le temps qu'il veut dans les horaires d'accueil fixés.

Une équipe d'accueillants est présente pour accompagner l'enfant et son accompagnant.

Ce lieu favorise l'éveil et la sociabilisation, et permet d'accompagner la séparation en douceur. Il peut également permettre de rompre le sentiment de solitude de certains parents.

### Coordonnées et horaires :

#### Maison Pour Tous d'Alfort

1, rue du Maréchal Juin

01 45 18 39 90

laep@maisons-alfort.fr

Lundi et mardi de 9h30 à 11h30

*Fermeture la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires, les jours fériés, les vacances de Noël et du 14 juillet au 31 août inclus.*





## Un lieu ressource pour tous les parents quel que soit l'âge de l'enfant

Gestion des émotions, cadre et limites, autonomie et premières sorties, communication compliquée, importance accrue des écrans...

Véritable lieu d'écoute, d'information et de partage, INFO-Parents se propose d'accompagner en préservant l'anonymat et à titre gratuit, les parents Maisonnais à passer les étapes de l'enfance et de l'adolescence avec plus de sérénité.

### INFO-Parents offre la possibilité de dialoguer avec des professionnels, à travers :

- Des entretiens de soutien à la parentalité animés par une psychologue (gratuits sur rdv),
- Des rendez-vous aux parents qui se posent des questions et/ou qui sont confrontés aux problèmes d'addictions chez leurs adolescents (Drogues et Société Informer-Accompagner-Prévenir)
- Des rendez-vous avec une médiatrice familiale de l'Espace Droit Famille permettant d'aborder les questions liées à un conflit familial mais aussi de rétablir le dialogue en cas de crise ou de séparation.

L'équipe d'INFO-Parents se compose également d'une référente famille, qui est à votre écoute, pour évoquer vos questionnements, vous informer ou vous orienter vers des partenaires spécifiques.

INFO-Parents organise également des rencontres collectives thématiques, l'occasion de partager vos expériences et questionnements avec d'autres parents et des professionnels.

INFO-Parents est un service rattaché à l'Office Municipal de la Culture.

### Coordonnées et horaires :

83, rue Jean Jaurès  
01 75 37 97 52  
omc.infoparents@gmail.com

Mardi et jeudi : de 16h à 19h30  
Mercredi et samedi : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h  
Vendredi : de 12h à 18h *entretien de soutien à la parentalité sur rendez-vous*





## Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux lui permet d'accueillir des personnes de tous âges. Le principal objectif d'une ludothèque est de favoriser la pratique du jeu pour faire reconnaître l'importance de son rôle éducatif, social et culturel.

### Objectifs des ludothèques :

- Faire connaître à tous le jeu et ses valeurs éducatives
- Favoriser l'activité ludique auprès de toutes les tranches d'âge
- Faciliter les liens sociaux et les relations intergénérationnelles

La Ville dispose d'une ludothèque municipale et de deux ludothèques associatives :

### Ludothèque de la Maison de l'Enfant jusqu'à moins de 5 ans :

86 avenue Busteau

Accès gratuit sur inscription

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

### Modalités d'inscription :

Inscription obligatoire et gratuite.

### Pièces à fournir à la ludothèque :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Extrait de naissance ou livret de famille

### La carte d'inscription donne accès :

- Aux jeux sur place
- Au prêt

### Ludothèque de la Maison Pour Tous Pompidou (OMC)

12, rue Georges Gaumé

Ouverte tous les mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.

*Mercredis des vacances scolaires inclus.*

### Ludothèque de la Maison Pour Tous d'Alfort (OMC)

1 rue du Maréchal Juin :

Ouverte le jeudi de 17h à 19h,

le vendredi de 16h30 à 20h et

le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

[ludotheques.omc@gmail.com](mailto:ludotheques.omc@gmail.com)

Lorsque les ludothèques ne sont pas ouvertes au public, les responsables des ludothèques mènent des projets collectifs avec des partenaires.

**Public :** Toutes les tranches d'âge, venant de l'ensemble des quartiers de la ville. *Possibilité de venir à partir de 8 ans sans être accompagné.*

### Modalités d'inscription :

L'inscription à la ludothèque est gratuite sous condition d'être inscrit à l'Office Municipal de la Culture. L'inscription à l'OMC est valable pour une année scolaire (*de septembre à août*).

### La carte d'inscription à l'OMC donne accès :

- Aux jeux sur place
- Au prêt de jeux et jouets, avec un chèque de caution

Elle vous permet également de vous inscrire aux autres activités proposées par l'OMC dans les équipements de quartier, dans la limite des places disponibles.

### Inscription dans l'une des structures de l'OMC (CSC, MPT, Centre culturel...)

#### Pièces à fournir pour l'inscription à la ludothèque :

- Justificatif de domicile
- Feuille d'inscription à remplir sur place
- Carte d'inscription à l'OMC
- Chèque de caution de 100 €
- Le règlement signé



## Modalités d'inscription en crèche

Le dossier d'inscription sera effectif après participation des parents aux réunions d'informations qui se déroulent à l'Hôtel de Ville tous les mardis de 18h à 19h sur rendez-vous au 01 41 79 10 73.

Le dossier administratif complet sera remis au secrétariat de la Maison de l'Enfant avant l'admission avec présentation des documents originaux et des photocopies des pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance, si l'enfant est né
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

*Tout dossier de préinscription incomplet, ne pourra pas être présenté en Commission d'attribution des places.*

Les parents sont tenus d'informer l'établissement de tout changement dans leur situation administrative (déménagement, changement de revenus, séparation, etc.).

## Admission en crèches

Les admissions sont prononcées par la Commission d'attribution des places. Cette commission est présidée par le Maire représenté par son Adjoint en charge de la Petite Enfance, et l'ensemble des directrices de structures.

Elle se réunit 3 à 4 fois par an en fonction des places disponibles, afin d'étudier l'ensemble des demandes. Une liste d'attente, par année de naissance est

constituée permettant de pallier les départs en cours d'année.

**Les critères retenus sont définis ainsi et non hiérarchisés :**

- Habiter Maisons-Alfort :

*En aucun cas les domiciles professionnels, fiscaux ou bancaires ne sont pris en compte. (La non présentation d'un justificatif de domicile lors de la constitution du dossier en crèche invalidera une décision d'admission prononcée par la Commission).*

- Equité territoriale : tous les quartiers de la ville sont représentés.

- Equité de naissance : tous les mois de naissance sont représentés.

- Antériorité de la demande.

- Famille n'ayant jamais bénéficié d'un accueil dans un établissement municipal Petite Enfance, (primo demandeur privilégié).

- Conditions liées à la santé de l'enfant ou du parent.

- Naissances multiples, adoption, famille monoparentale.

- Adéquation entre les souhaits de la famille, les places disponibles et l'âge de l'enfant.

- Ressources du foyer.

- Être engagé dans un parcours d'insertion professionnelle.

A l'issue de la Commission, les parents reçoivent une réponse écrite. Aucune réponse n'est donnée par téléphone.

Les familles ont un délai de 15 jours pour prendre contact avec la directrice de l'établissement et valider la demande de place dès réception de la lettre.

## Modalités d'inscription en halte-garderie

Les parents contactent la halte-garderie de leur choix, qui leur adresse un formulaire d'inscription à retourner.

Les haltes-garderies de la Ville peuvent organiser un accueil semi-permanent limité dans le temps. La durée journalière de l'accueil est inférieure ou égale à 9 heures par jour.

### Sont acceptés dans ce mode d'accueil les enfants dont :

- L'un des deux parents ne travaille pas.
- Les deux parents travaillent mais ont des besoins d'accueil de courte durée ou travaillent mais ont une garde individuelle familiale ou professionnelle.
- L'un des deux parents, voire les deux ne travaillent pas, sont en insertion, formation professionnelle.





### Accueil collectif et régulier à temps complet

#### Crèche Charles Perrault

66, rue Victor Hugo

Capacité : 60 enfants de 2 mois et demi à trois ans révolus.

Ouverte de 7h30 à 19h, *pas de fermeture mais regroupement en août et pendant les vacances de Noël et les ponts.*

#### Crèche La Ruche

2, rue Chabert

Capacité : 60 enfants de 2 mois et demi à trois ans révolus.

Ouverte de 7h30 à 19h, *pas de fermeture mais regroupement en août et pendant les vacances de Noël et les ponts.*

#### Crèche de la Maison de l'Enfant

86, avenue Busteau

Capacité : 20 enfants de 2 ans à 3 ans révolus

Ouverte de 7h30 à 18h30

*Fermeture en août, une semaine à Noël et un pont par an.*

#### Crèche et halte-garderie

##### Les Petites Abeilles

29, rue Bourgelat

Capacité : 30 enfants de 2 mois et demi à trois ans révolus.

Ouverte de 7h30 à 18h30.

*Fermeture en août et une semaine à Noël et un pont par an.*

### Accueil familial et régulier à temps complet

#### Crèche Familiale

86, avenue Busteau

Enfants de 2 mois et demi à 3 ans  
Accueil possible de 8h à 18h.

*L'été, il n'y a pas de fermeture car le relais est assuré par une autre assistante maternelle.*



**ACCUEIL COLLECTIF, RÉGULIER OU OCCASIONNEL  
EN DEMI-JOURNÉE ET EN JOURNÉE CONTINUE**

**Halte-garderie de La Maison de  
l'Enfant**

86, avenue Busteau

01 41 79 10 81

haltegarderiemaisondelenfant@  
maisons-alfort.fr

Capacité : 20 enfants de 2 mois et  
demi à trois ans révolus.

Ouverte le lundi et le jeudi  
de 8h30 à 12h30.

En journée continue le mardi, le  
mercredi et le vendredi de 8h30 à  
17h30, avec un accueil possible en  
demi-journée.

*Fermeture entre Noël et le Jour de  
l'An, au mois d'août avec possibilité  
de regroupement et un pont par an.*

**Halte-garderie Les Juilliottes**

12, rue Louis Pergaud

01 49 77 60 15

haltegarderiejuilliottes@maisons-  
alfort.fr

Capacité : 15 enfants de 2 mois et  
demi à trois ans révolus.

Ouverte le mardi et le vendredi de  
8h30 à 12h30

En journée continue le lundi, le  
mercredi et le jeudi de 8h30 à  
17h30, avec un accueil possible en  
demi-journée.

*Fermeture entre Noël et le Jour de  
l'An, au mois d'août avec possibilité  
de regroupement et un pont par an.*

**Halte-garderie Les Petits  
Mousses**

99, avenue du Général Leclerc

01 49 77 70 20

haltegarderiepetitsmousses@  
maisons-alfort.fr

Capacité : 20 enfants de 2 mois et  
demi à trois ans révolus.

Ouverte le lundi et le jeudi  
de 8h30 à 12h30.

En journée continue le mardi, le  
mercredi et le vendredi de 8h30 à  
17h30, avec un accueil possible en  
demi-journée.

*Fermeture entre Noël et le Jour de  
l'An, au mois d'août avec possibilité  
de regroupement et un pont par an.*

**Halte-garderie Liberté**

6, rue de Turin

01 49 77 68 23

haltegarderieliberte@maisons-  
alfort.fr

Capacité : 15 enfants de 2 mois et  
demi à trois ans révolus.

Ouverte le vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30.

En journée continue le lundi, le  
mardi et le jeudi de 8h30 à 17h30.

*Fermeture entre Noël et le Jour de  
l'An, la semaine du 15 août et un  
pont par an.*

## LES CRÈCHES COLLECTIVES DEPARTEMENTALES

Vous pouvez déposer une demande de place en crèche en ligne sur <https://creches.valdemarne.fr> auprès des 78 crèches départementales.

### Crèche Perpignan

11, rue de Perpignan  
Ouverte de 7h30 à 19h

### Crèche Les Juilliottes

2, rue du Général Koenig  
Ouverte de 7h30 à 19h

### Crèche Paul Vaillant Couturier

20, rue Paul Vaillant Couturier  
Ouverte de 7h30 à 19h

### Crèche du Soleil

4, rue du Soleil  
Ouverte de 7h30 à 19h

### Crèche Liberté

61, avenue de la Liberté  
Ouverte de 7h30 à 19h



## AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES



### Bébés nageurs

Pour les enfants âgés de 1 mois à moins de 3 ans en présence d'un accompagnateur.

La Ville met à disposition le Centre Aquatique Arthur Hévette du Club de Natation de Maisons-Alfort (CNMA) qui propose des cours de bébés nageurs dispensés par un maître-nageur sauveteur.

### Coordonnées et horaires :

#### Centre aquatique

#### Arthur Hévette

55, rue du 11

Novembre 1918

01 58 73 40 32

Samedi 8h à 8h45

*Hors vacances scolaires*



### Boutchou Contes

Une animation proposée par les médiathèques pour les tout-petits jusqu'à 3 ans : lectures et comptines seront au rendez-vous !

### Coordonnées :

#### Médiathèque André Malraux

4, rue Albert Camus

01 43 76 30 77

Mercredi ou samedi à 10h30

#### Médiathèque du Centre

34/36, avenue du

Professeur Cadiot

01 43 96 24 48

Mercredi à 16h15

#### Médiathèque René Coty

120, rue Roger

François

01 41 94 12 51

Mercredi ou samedi

[bibliotheques.maisons-alfort.fr](http://bibliotheques.maisons-alfort.fr)

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Ville



[www.maisons-alfort.fr](http://www.maisons-alfort.fr)

Retrouvez toutes les activités proposées par les associations de Maisons-Alfort dans la brochure Temps Libre



Suivez l'actualité de la Ville sur Facebook





## Point Info

Hôtel de Ville - 118, avenue du Général de Gaulle - 01 41 79 10 73

Sur rendez-vous le mardi de 18h à 19h